



AIX-LES-BAINS: fête sa 300^e subvention à l'achat d'un deux roues électrique

La cité thermale qui a été une des premières villes françaises à instaurer des aides financières pour l'acquisition de deux-roues électriques vient de fêter sa 300^e subvention à l'acquisition d'un deux roues électrique

En instaurant dès 2007 une politique d'incitation à l'usage des deux roues électriques, la Ville d'Aix-les-Bains a souhaité favoriser ce mode de transport particulièrement bien adapté à l'usage urbain.

En effet, il ne génère aucune nuisance et permet d'assurer un transport silencieux, sans émanations de gaz d'échappement. De plus, il libère le centre urbain des encombrements liés aux automobiles dans les rues et sur les places de stationnement.

L'usage du vélo à assistance électrique permet aussi une activité sportive modérée favorable à la santé de l'utilisateur. Ces atouts ne pouvaient échapper à cette ville thermale, membre du réseau des Villes-Santé de l'O.M.S., du Conseil national du bruit et plus récemment du Club décibel Villes*.

Pionnière en France dans ce domaine, cette incitation a été reprise par de nombreuses collectivités dont Paris, Bordeaux, etc. A Aix-les-Bains, en complément de l'aide financière qui peut atteindre 250 € pour un V.A.E. et 400 € pour un scooter électrique, les usagers de deux roues électriques peuvent stationner et recharger gratuitement les batteries de leur véhicule dans les deux parkings souterrains de la commune : Hôtel de Ville et Chaudanne. La 300^e subvention pour l'acquisition d'un VAE vient d'être attribuée cet été.

** Le Club décibel Villes a pour vocation d'accompagner toutes les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions concrètes en matière de réduction des nuisances, d'intégration de la dimension sonore dans la conception et la gestion des territoires ou de valorisation de patrimoines sonores particuliers. (www.bruit.fr/nos-services-aux-acteurs-du-bruit/club-decibel-villes/)*

Pour en savoir plus :
www.aixlesbains.fr

